

N° 22/DEC/198

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION D'UN APÉRO- CONCERT, LE 28 OCTOBRE 2022 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec MVP PRODUCTIONS, 8 rue de la Fontaine 94440 SANTENY ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale à l'occasion d'un « apéro-concert », le 28 octobre 2022 de 17 heures 30 à 19 heures, à l'Espace Louise Voëlckel.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'entreprise MVP PRODUCTIONS, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 660,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 5 octobre 2022.

 Maire,
Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 11 OCT. 2022
Et de sa publication le 11 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS